

Vos photos coup de coeur

Avec la belle température qui débutera bientôt, une variété de photos peuvent être prises : jardinage, travaux dans les champs, randonnée pédestre, etc. Partagez-nous vos plus belles prises de vues. L'une d'elle se retrouvera peut-être dans un numéro du *Lien des Josérabliens* ou dans le prochain calendrier. Envoyez vos photos au format original à l'adresse suivante : info@stjosephdeserables.com

Fermeture du bureau municipal

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé **mardi le 24 juin à l'occasion de la fête Nationale du Québec** et **lundi 30 juin à l'occasion de la fête Nationale du Canada**. Bon congé!

Échéance de taxes



Un rappel pour les gens concernés, le troisième versement est prévu pour le **1er juillet** prochain. Le taux d'intérêt mensuel est de 1,5 % sur tout compte échu.

Recensement du patrimoine bâti—Été 2025

La MRC procédera, au cours de la période estivale, au recensement du patrimoine bâti sur son territoire.

Un employé de la MRC circulera dans les municipalités pour photographier les bâtiments et relever les particularités architecturales et régionales.

- Les visites se feront uniquement à l'extérieur.
- L'employé sera clairement identifié.

Merci de lui réserver un bon accueil et de contribuer à la mise en valeur de notre richesse patrimoniale !

Pour nous joindre



Saint-Joseph-des-Érables

Bureau municipal :

Directrice générale : Marie-Josée Mathieu **Téléphone :** 418 397-4772
Courriel : municipalite@stjosephdeserables.com
Envoi de photos et location de salle : info@stjosephdeserables.com
Site internet : www.stjosephdeserables.com

Maire : Jeannot Roy 418 397-5650

Resp. de la voirie et des infrastructures : Martin Maurice **Urgence :** 418 369-0431
voirie@stjosephdeserables.com

Resp. de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment : Steeve Breton
permis@stjosephdeserables.com

Émission des permis feux : Alain Busque 418 397-4358 poste 233 Cell. : 418 389-9966

Service animalier : Passeport Animal 418 774-4444

Heures d'ouvertures du bureau municipal :

Du lundi au mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00

Le lien *des*

Volume 3, # 4, Juin 2025



Saint-Joseph-des-Érables

Josérabliens



Photo - Guillaume Roy

Mot du maire

Bonjour à tous,

Je suis très fier de souligner le franc succès de l'inauguration de la Terrasse du Seigneur de la Gorgendière, tenue le 15 mai dernier. Cette activité a permis de rassembler plusieurs citoyens et partenaires autour d'un projet structurant qui met en valeur notre patrimoine local tout en bonifiant l'offre d'infrastructure récréative de la municipalité.

Une rencontre intermunicipale s'est tenue le 3 juin dernier entre nos élus et les représentants de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce. Pendant celle-ci, plusieurs points ont été abordés. Ces échanges ont été cordiaux, constructifs et marqués d'une volonté commune de renforcer la collaboration entre les deux municipalités. Rappelons que nous partageons les services d'incendie et de sécurité publique, que la bibliothèque est aussi un espace partagé et que les espaces loisirs sont accessibles par vous sans distinction. Il en va de soit qu'ils sont les bienvenues au parc du Moulin des Fermes.

À la prochaine.



Jeannot Roy, maire

Chronique du conseil

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **6 mai**, le conseil municipal :

- Adopte la procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de l'organisme municipal en vertu de la Charte de la langue française ;
- Demande au ministère des Transports de prendre ses responsabilités en lien avec le passage de nombreux véhicules lourds sur le rang des Érables ;
- Autorise la dérogation mineure du 332 rang des Érables ;
- Planifie les travaux de voirie à effectuer en 2025 dans la municipalité ;
- Approuve la soumission de *Clôture Provinciale* pour l'installation d'une clôture au Moulin des Fermes ;
- Approuve la soumission de *Les Glissières de sécurité J.T.D.* pour l'installation des glissières de sécurité ;
- Approuve la soumission de *Les Mini pavage JP Poulin Inc.* pour des corrections de pavage sur le territoire de la municipalité ;
- Autorise l'achat d'un tracteur à gazon auprès d'Armand Lapointe équipement.

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **3 juin**, le conseil municipal :

- Prend connaissance des faits saillants du rapport financier 2024 ;
- Autorise le maire et la directrice générale à signer les ententes intermunicipales avec la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce pour le renouvellement du service incendie, de la bibliothèque et des loisirs ;
- Retient l'offre du plus bas soumissionnaire conforme pour l'achat et l'installation des lampadaires au Parc du Moulin des Fermes ;
- Prend connaissance des vacances estivales du personnel administratif ;
- Octroi le contrat de déneigement des glissières de sécurité pour la saison hivernale 2025-2026 à l'entreprise *Spécialités S.G.*

Séance de conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu mardi, le **1er juillet 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil municipal au 238, route des Fermes.**

Veuillez noter que l'ordre du jour sera disponible sur notre site internet le lundi précédant la séance du conseil. Sachez que vous pouvez nous transmettre vos questions pour la séance du conseil en tout temps par courriel.



ÉCOCENTRE



Heures d'ouverture :
Vendredi : de 8 h à 16 h
Samedi : de 8 h à 15 h



Heures d'ouverture :
Vendredi : de 8 h à 16 h
Samedi : de 8 h à 15 h

Les deux écocentres seront ouverts les jours fériés suivants :

- Lundi 30 juin
 - Lundi 1er septembre
 - Lundi 13 octobre
- de 8h00 à 16h00

Pour les résidents de la MRC de Beauce-Centre

Ce service est offert exclusivement aux citoyens des municipalités suivantes :

- | | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| 1. Saint-Joseph-de-Beauce | 6. Saint-Odilon-de-Cranbourne |
| 2. Saint-Frédéric | 7. Saint-Victor |
| 3. Tring-Jonction | 8. Saint-Alfred |
| 4. Saint-Joseph-des-Érables | 9. Saint-Séverin |
| 5. Beauceville | 10. Saint-Jules |

Avant de vous déplacer, assurez-vous de :

- Consulter la liste des matières acceptées et refusées
- Prendre connaissance des règlements à suivre pour accéder au site
- Bien trier vos matières avant d'arriver à l'écocentre

Tous les détails sont disponibles sur le site web de la MRC :

www.mrcbeaucecentre.ca/services-aux-citoyens/ecocentre-et-points-de-depot-2/

MATIÈRES ACCEPTÉES



- Métaux
- Encombrants
- Bois
- Résidus verts
- Matières recyclables
- Terres, briques et agrégats
- Appareils réfrigérants
- Appareils électroniques
- Plastiques agricoles, tubulures d'érablières
- Huiles usées
- Peinture et solvants

Autres RDD - informez-vous!



MATIÈRES REFUSÉES



- Sols contaminés
- Résidus alimentaires
- Ordures ménagères
- Déchets biomédicaux et radioactifs
- Résidus contenant de l'amiante
- Cyanure, amiante, BPC
- Feux d'artifice, explosifs, armes, munitions et substances illicites
- Carcasses d'animaux
- Pneus
- Lampes non acceptées (luminaires, ballasts, DEL, lumières de Noël, etc.)
- Plantes exotiques envahissantes, terre contaminée et souches d'arbres
- Toute matière impossible à identifier



CONDITIONS D'UTILISATION

1. Pas de véhicules immatriculés F et L
2. Preuve d'adresse dans la MRC Beauce-Centre
3. Aucun camion ou remorque à benne basculante
4. Interdit de fouiller dans les conteneurs de déchets et de recyclage
5. Doit porter des vêtements et des chaussures adéquats pour le déchargement. *

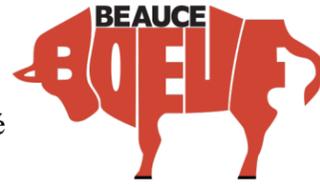
* La MRC se décharge de toute responsabilité en cas d'accident lors du déchargement des matières par l'utilisateur.

Social des Joséabliens

Réservez votre dimanche, le 21 septembre 2025 pour le Social des Joséabliens !

Vous pourrez vous régaler avec le méchoui servi par Beauce Boeuf.

Surveillez notre page Facebook, ainsi que le bulletin municipal de juillet, la publicité officielle sortira bientôt. Elle vous permettra de connaître les détails de l'événement !



Retour sur l'inauguration de la Terrasse du Seigneur de la Gorgendière

Le 15 mai dernier avait lieu l'inauguration de la *Terrasse du Seigneur de la Gorgendière* au Moulin des Fermes. L'événement s'est déroulé sous la formule 5 à 7. Un cocktail et des petites bouchées ont été servis aux invités présents.

L'aménagement de la terrasse représente un investissement d'environ 180 000 \$. La municipalité a reçu un soutien important de la communauté locale via différents généreux commanditaires ainsi que du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à la hauteur de 140 000 \$, via le « Fonds régions et ruralité (FRR) / Volet 1—Soutien et rayonnement des régions.

Vous avez été très nombreux à venir inaugurer la terrasse avec nous. Ce fût un plaisir de vous accueillir en aussi grand nombre. Nous sommes très heureux du déroulement de cette belle soirée. Un grand merci à tous les généreux donateurs. Ce merveilleux site historique sera profitable à tous les citoyens. Nous tenons également à remercier tous ceux qui se sont joint à nous pour cet événement spécial! Grâce à vous, ce fût une grande réussite!



Crédit photo : Britany Roy (B.R. Photograph)

Faits saillants du rapport financier

Le rapport financier au 31 décembre 2024, préparé par la firme *Groupe RDL Thetford/Plessis Inc.* et présenté par monsieur Michaël Bellemare, nous indique Le rapport financier du 31 décembre 2024, préparé par la firme *Groupe RDL Thetford/Plessis Inc.* et présenté par monsieur Michaël Bellemare, nous indique que les revenus de fonctionnement ont culminé à 1 108 073 \$ et les charges de fonctionnement ont été de 1 185 143 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2024 un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 118 069 \$. Les surplus accumulés non affectés au 31 décembre 2024 sont de 546 363 \$.

Le rapport de l'auditeur indépendant préparé par *Groupe RDL Thetford/Plessis Inc.* et signé en date du 11 mars 2025 indique que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER DU 22 AVRIL 2025 À 19H30

Je, Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, certifie que :

- le nombre de personnes habile à voter sur le *Règlement 282-25 Règlement créant une réserve financière pour les urgences d'aléas naturels* de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables est de 322 ;
- Le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 43 ;
- Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que le *Règlement 282-25 Règlement créant une réserve financière pour les urgences d'aléas naturels* de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables portant le numéro 282-25 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce 22 avril 2025.

Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER DU 22 AVRIL 2025 À 19H30

Je, Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, certifie que :

- le nombre de personnes habile à voter sur le *Règlement 283-25 Règlement créant une réserve financière pour le projet de développement résidentiel* de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables est de 322 ;
- Le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 43 ;
- Que le nombre de signatures apposées est de 1.

Je déclare que le *Règlement 283-25 Règlement créant une réserve financière pour le projet de développement résidentiel* de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables portant le numéro 282-25 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce 22 avril 2025.

Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité
Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :

Règlement no 282-25 Règlement créant une réserve financière pour les urgences d'aléas naturels

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a adopté lors de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025 le règlement no 282-25 Règlement créant une réserve financière pour les urgences d'aléas naturels ;

QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 11 mars 2025 ;

QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 11 mars 2025 ;

QUE ledit règlement numéro 282-25, après avoir été présenté aux personnes habiles à se prononcer sur ce règlement, selon les procédures d'enregistrement prévues à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* a été réputé approuvé par telles personnes ;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce vingt-huitième jour du mois d'avril 2025.

Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité
Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :

Règlement no 283-25 Règlement créant une réserve financière pour le projet de développement résidentiel

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a adopté lors de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025 le règlement no 283-25 Règlement créant une réserve financière pour le projet de développement résidentiel ;

QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 11 mars 2025 ;

QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 11 mars 2025 ;

QUE ledit règlement numéro 283-25, après avoir été présenté aux personnes habiles à se prononcer sur ce règlement, selon les procédures d'enregistrement prévues à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* a été réputé approuvé par telles personnes ;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce vingt-huitième jour du mois d'avril 2025.

Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité
Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :

Règlement no 276-24

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a adopté lors de la séance ordinaire du 4 juin 2024 le règlement suivant :

- **Règlement no 276-24** modifiant le plan d'urbanisme no 216-17 concernant l'imperméabilisation et la minéralisation des surfaces, le phénomène des îlots de chaleur et l'orientation de la municipalité en matière d'habitation ;

QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 7 mai 2024 ;

QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 7 mai 2024 ;

QUE le certificat de conformité de la MRC Beauce-Centre a été obtenu en date du 25 février 2025 ;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce troisième jour du mois de juin 2025.

Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière

Piscine



Nous tenons à vous faire un petit rappel concernant l'utilisation et l'installation de piscines pour la saison estivale. Vous devez vous procurer un permis, au coût de 30 \$, pour l'installation d'une nouvelle piscine, qu'elle soit creusée, semi-creusée, hors-terre ou démontable. Vous devez également vous procurer un permis pour construire ou rénover une enceinte, une plateforme ou une terrasse ouvrant sur une piscine.

Le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles a été modifié et a été révisé. Ce règlement s'applique à toutes les piscines, peu importe la date d'installation.

À l'automne dernier, une visite d'inspection a eu lieu afin de vérifier si toutes les installations étaient conformes au règlement provincial. Suite à cette visite, chaque propriétaire de piscine a reçu une lettre lui indiquant les modifications à corriger pour se conformer à la réglementation. Les propriétaires d'une piscine ont jusqu'à la date mentionnée sur leur lettre pour se conformer. Si vous avez des questions suite à la réception de cette lettre, communiquer avec monsieur Steeve Breton par téléphone au 418-397-4772 ou par courriel à permis@stjosephdeserables.com

Nous vous rappelons que l'application des règles de sécurité et la plus grande vigilance sont de mises afin d'éviter que des tragédies se produisent.

Bonne saison de baignade!